



1 Généralités

La gestion de l'eau potable est effectuée en régie au niveau communal. Ainsi, le service gère la production, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution d'eau potable.

1.1 Les besoins

1.1.1 Population

Au 31/12/2017, le service d'eau potable dessert 4110 habitants.

1.1.2 Abonnés et consommations

Sur l'ensemble du territoire de Saint-Vallier, 2 165 abonnés au service d'eau potable ont été recensés en 2017 soit 1,29% de plus par rapport à 2015.

Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
2 100	2 137	0	0	2 165	+ 1.29 %

En 2017, la consommation moyenne facturée par abonnement domestique et non domestique confondus est de 112,78 m³ par an pour la commune de Saint-Vallier.

1.1.3 Évaluation des besoins (hypothèses du PLU)

Selon les estimations du PLU, à l'horizon 2031, il y aurait environ 330 abonnés supplémentaires au service d'approvisionnement en eau potable sur la commune de Saint-Vallier. Ainsi, le nombre d'abonnés total sur la commune serait de 2495.

En reprenant la consommation moyenne par abonnement en 2017 (112,78 m³) ; il y aurait besoin de 37 217,4 m³ supplémentaires à prélever.

1.2 Les ouvrages de prélèvement d'eau brute

Les ressources en eau potable sont souterraines, le prélèvement se fait au forage du lieu-dit « Les Serves ». En 2016, le service public d'eau potable a prélevé 430 401 m³, soit une augmentation de 1,21% par rapport à 2016.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Forage Lieu-dit « Les Serves »	Eau Souterraine	425 199	430 401	+ 1.21 %

1.2.1 Qualité des eaux distribuées

Les analyses réalisées par la ARS tout au long de l'année attestent de la bonne qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée.



Pour mieux comprendre

BACTÉRIOLOGIE
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.

DURETÉ
La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.

NITRATES
Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourissons et des femmes enceintes.

FLUOR
Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.

PESTICIDES
Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont susceptibles d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présentes dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. Du plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de contamination en plomb est suspectée.
La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualité très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente d'installations de traitement, il est recommandé de ne pas contaminer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des *Legionelles*.

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est disponible de télécharger dans les mairies collectives.

Pour en savoir plus...

www.auvergne-rhone-alpes.sante.ars.sante.fr
www.eaupotable.sante.gouv.fr

AGENCE REGIONALE DE SANTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA DRÔME

SERVICE SANTÉ-ENVIRONNEMENT
13 avenue Maurice Faure - 26000 VALENCE
ars-dr26-environnement-sante@ars.sante.fr



L'Agence Régionale de Santé
d'Auvergne-Rhône-Alpes
vous informe...

Quelle eau
buvez-vous ?

De la source
à la consommation,
des contrôles réguliers
pour votre santé

Bilan Qualité

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA DRÔME
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
Service SANTE - ENVIRONNEMENT



Bilan Qualité 2017

D'où vient l'eau que vous consommez ?



Pourcentage de conformité mesuré : 92,3%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 25 °f - maxi. : 29 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.



Valeurs mesurées : mini. : 5 mg/L - maxi. : 7 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,07 mg/L - maxi. : 0,10 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,022 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Des traces de pesticides, inférieures à la limite de qualité ont été détectées.

La valeur maximale a été observée pour le paramètre :
2,6 Dichlorobenzamide



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : **ST VALLIER VILLE**

appartient à : **MAIRIE DE SAINT VALLIER SUR RHONE**

est exploitée par : **MAIRIE DE SAINT VALLIER SUR RHONE**

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :

- SERVES - ST-VALLIER

Traitement : **Vous eau est distribuée sans traitement.**

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé-environnement de la Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par la Ministère chargé de la santé, dans le cadre d'un marché public.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

NOS CONCLUSIONS

Les eaux distribuées au cours de cette année ont été de bonne qualité bactériologique.

Une légère non-conformité a cependant été mise en évidence le 5 juin. Le prélèvement de contrôle a permis de constater le retour à une eau de bonne qualité bactériologique, conforme à la législation.

La mise en place d'un traitement de désinfection permettrait de fiabiliser la qualité de l'eau distribuée.

La qualité physico-chimique est conforme.



1.3 Réseaux et rendements

1.3.1 Le réseau

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 36 095 kilomètres au 31/12/2017.

1.3.2 Le rendement

Sur la commune de Saint-Vallier, les pertes sur le linéaire sont importantes. Ainsi, seuls 63,7% des volumes introduits dans le réseau de distribution ont été consommés ou vendus à un autre service.

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	67.75 %	63.70 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) m ³ / jour / km	21.87	20.81
Volume vendu sur volume mis en distribution	60.69 %	56.73 %

2 CONCLUSION GENERALE « EAUX »

En tenant compte des volumes d'eau potable produits par la commune de Saint-Vallier et des prévisions du PLU, la ressource en eau est satisfaisante pour satisfaire les besoins actuels et ceux liés aux urbanisations prévues par le PLU.